

Le Climat Des IDE En Algérie : Tendances Et Perspectives

Dr/ Kamel Bouadam

Faculté Des Sciences Economiques Et De Gestion
Université Farhat Abbas, Sétif.

Résumé:

Pour bon nombre d'opérateurs étrangers, le climat des affaires en Algérie a certes connu une avancée indéniable, mais il reste encore des efforts à déployer pour captiver de manière substantielle les IDE. Bureaucratie, difficultés d'accès au foncier, inadaptation du système bancaire et autres difficultés structurelles de l'économie nationale sont sans cesse évoquées comme étant à l'origine de la réticence dont font preuve les investisseurs étrangers à l'égard du marché algérien.

S'accordant à reconnaître que le climat des affaires en Algérie s'est nettement amélioré, toutefois, tout le monde continue à estimer que le marché algérien n'est autre qu'un ensemble d'opportunités d'affaires au sens strictement commercial. Quant aux flux d'investissements directs étrangers, il semblerait que beaucoup de choses reste à faire pour parvenir à les drainer.

L'accumulation des 68 milliards de dollars de réserves de change, le lancement d'un plan de relance quinquennal de plus de 60 milliards de dollars, et la mise en vente de 1200 entreprises publiques constituent en effet autant de signaux positifs censés captiver l'intérêt des milieux d'affaires de tous bords. Et comme pour assurer de la bonne santé macro financière qu'affiche le pays ces quelques dernières années, les organismes de garantie des exportations des pays de l'Europe ont revu à la baisse le risque Algérie de la catégorie 4 à la catégorie 3, ce qui dénote ainsi un regain de confiance envers le marché algérien.

Mais est ce pour autant suffisant pour attirer les investissements directs en Algérie ?

المُلخَص:

يسود الاعتقاد لدى الكثير من المتعاملين الأجانب بأن مناخ الأعمال في الجزائر عرف، وبصورة أكيدة تطورا لا يقبل الجدل، لكنه ما يزال يتطلب بذل مجهودات من أجل استقطاب محسوس للاستثمارات الأجنبية المباشرة.

البيروقراطية، صعوبة الحصول العقار، عدم ملائمة النظام البنكي وصعوبات هيكلية أخرى تخص الاقتصاد الوطني تذكر دائما كعوامل مبررة للحفاظ الذي يبدية المستثمرون الأجانب إزاء السوق الجزائرية.

فبينما يتفق الجميع على التحسن الملحوظ في مناخ الأعمال بالجزائر، يتواصل اعتبار السوق الجزائرية على كونها مجرد مجموعة من فرص الأعمال بالمفهوم التجاري الضيق.

ما بالنسبة لتدفق الاستثمارات الأجنبية المباشرة فيبدو بأن الشيء الكثير يبقى فعله من أجل التمكن من جلبها.

إن تراكم 68 مليار دولار كاحتياطي صرف وإطلاق برنامج الإنعاش الخماسي بما لا يقل على 60 مليار و عرض 1200 مؤسسة عمومية للبيع تشكل فعلا مؤشرات إيجابية من شأنها استقطاب اهتمام أوساط الأعمال من شتى الجهات.

ولتأكيد الصحة المالية على المستوى الكلي التي يعرفها البلد في السنوات الأخيرة، قامت هيئات ضمان التصدير بالدول الأوروبية بمراجعة درجة المخاطرة بالنسبة للجزائر من المرتبة الرابعة إلى الثالثة، وهو ما يبين الثقة المتزايدة للسوق الجزائرية.

مع هذا، هل يكون ذلك كافيا لجلب الاستثمارات المباشرة بالجزائر ؟

Introduction

L'Algérie se distingue au moins par deux caractéristiques, à savoir ses importantes réserves pétrolières et gazières et son ambitieux programme de privatisation. Toutefois, quelques handicaps frappent toujours l'économie comme la faiblesse des investissements notamment étrangers.

Ce handicap persiste, même si depuis 1988, de nombreuses réformes ont été entreprises comme la stabilisation du cadre macroéconomique, la privatisation de nombreuses entreprises, la réforme du code des investissements et de la douane, la réduction du stock de la dette extérieure et des déficits budgétaires. La croissance économique quant à elle peine à s'affranchir de la pluviométrie et du prix du baril de pétrole.

Cependant, en regard des contraintes structurelles qui caractérisent encore l'économie nationale, dont surtout celles liées au secteur bancaire, le commerce continue à être considéré par les milieux d'affaires comme étant un créneau favorable, et ce à la défaveur de l'investissement.

L'Algérie qui n'a à l'évidence pas les moyens financiers requis pour conduire à elle seule les remises à niveau aussi massives, doit absolument parvenir à capter les flux de capitaux en concrétisant les intentions d'association en gestation depuis déjà des années.

Ces associations peuvent contribuer à l'insertion progressive de l'économie nationale dans la division internationale du travail, et sont autant d'actions nécessaires pour que l'Algérie ait de réelles chances de

capter une part significative de capitaux étrangers en attente de placement.

Si l'investissement étranger n'est pas intéressé par l'industrie, c'est parce qu'il arrive à positionner ses produits dans le marché algérien sans aucun investissement et sans le moindre emploi créé. Il réalise des marges substantielles au moindre coût et sans aucun apport technologique. L'exemple le plus édifiant est à voir dans le secteur de l'automobile.

Bien qu'il apparaît évident que toute économie s'inscrivant dans la logique d'ouverture à l'extérieur cherche à développer ses échanges commerciaux, il reste quant même à reconnaître que le commerce n'est pas tout. Il est urgent pour le pays de commencer à appréhender une solution à cette situation où le marché ne devient intéressant que lorsqu'il offre des opportunités de faire du négoce.

Quant à l'investissement direct étranger, il devient en effet de plus en plus clair que ce n'est pas cette chose qui fascine vraiment tous les entrepreneurs étrangers.

Pourtant les mesures d'incitation à l'investissement existent et sont multiples.

Le code des investissements, dès sa promulgation, a constitué un acte déterminant visant à promouvoir et à encourager l'investissement sous toutes ses formes. Ce code s'est inscrit dans la volonté d'ouverture de l'économie algérienne qui est apparue dès 1988, période des premières réformes dans les entreprises du secteur public qui étaient jusque là prédominantes dans toutes les branches économiques. Ce code est qualifié de très libéral et très incitatif, couvre les domaines

d'intervention allant du secteur des hydrocarbures très demandé par les sociétés étrangères, aux travaux publics, à l'industrie et le tourisme. Il consacre le principe de la liberté d'investissement, la libéralisation du commerce extérieur par la suppression de tout monopole, la restructuration du secteur public ainsi que l'engagement dans un vaste processus de privatisation.

Le code des investissements et le droit commercial stipulent la pérennité des garanties suivantes: intangibilité des avantages acquis, transferts de capitaux et de revenus, traitement identique de tous les investisseurs (nationaux ou étrangers), couverture par les conventions et accords internationaux bi ou multilatéraux d'encouragement et de protection des investissements, et enfin possibilités de recours à l'arbitrage international en cas de litige pour les investisseurs non résidents.

Passant au peigne fin l'expérience algérienne en matière d'ouverture de l'économie, nous tenterons tout d'abord de montrer que la stratégie mise en place jusqu'à ce jour peine à prendre son envol faute de politique structurée et continue même de résister aux aléas conjoncturels.

I - Ajustement structurel et libéralisation de l'économie

1 – Le passage obligé à l'ajustement structurel.

L'année 86 marquée par la chute des cours de pétrole a montré les limites de la politique menée jusque là qui ne reposait pas sur la valeur sûre qui est le travail, mais exclusivement sur la rente pétrolière et gazière. L'aboutissement a été la cessation de paiement en 1994. (1)

Les difficultés économiques ont eu des répercussions sensibles sur l'ensemble de l'économie nationale et ont contraint les pouvoirs publics à adopter des programmes d'ajustement structurels financés par le fonds monétaire international.

A partir de l'année 98, des résultats positifs ont été enregistrés dans le rétablissement des équilibres macroéconomiques (2). Le programme d'ajustement a certes rétabli les équilibres macroéconomiques, mais n'a pas produit ni relancé la croissance. La récession économique s'installe durablement dans le secteur public qui reste la locomotive essentielle de l'économie nationale. Son instabilité structurelle ne permet ni l'attractivité des capitaux ni de partenaires stratégiques qui permettent de renouer avec la production et l'emploi. L'évolution favorable du PIB algérien : 4,2 % en 2002(3), dans laquelle les secteurs du commerce et du BTP ont joué un rôle de premier plan. La conjonction d'une politique budgétaire expansionniste a permis de réduire le taux d'inflation tout en renforçant la stabilité de l'environnement offert aux investisseurs. L'endettement extérieur a connu une décroissance de 46 % du PIB en 2000 à 41 % en 2002, Enfin la solvabilité du pays s'est considérablement améliorée comme le montre le niveau des réserves qui a atteint un niveau de plus de 33 milliards de dollars.

Ces indicateurs macroéconomiques, certes liés à une conjoncture favorable des hydrocarbures, reflète aussi l'action des pouvoirs publics, soucieux de maintenir la stabilité du cadre économique.

L'inflation continue d'être solidement maîtrisée à un niveau très bas 1,2 % pour le premier trimestre de l'année 2003 (4). La régulation de l'économie s'effectue de plus en plus par les règles de l'économie du marché où le secteur privé est encouragé à jouer pleinement son rôle.

Ces résultats n'ont toutefois pas permis d'atteindre les objectifs souhaités en matière de croissance et d'emploi aggravant ainsi l'ampleur même du chômage.

Il est admis que les conditions de croissance durable ne sont pas encore réunies et que l'équilibre est encore précaire en raison des retards dans l'exécution des réformes structurelles et la dépendance économique envers les fluctuations des cours des hydrocarbures. L'évolution de ce dernier paramètre continue toujours de conditionner la réalisation des équilibres.

Dans le domaine de l'emploi, la situation s'est dégradée. L'absence notable d'investissements nouveaux tant par les entreprises publiques que privées, ainsi que les licenciements massifs des salariés liés aux restrictions et aux dissolutions d'entreprises ont contribué à l'aggravation du chômage. Il en est résulté un taux croissant de chômage, lequel est passé de 24 % en 94, à plus de 29 % en 97 pour se situer aux alentours de 28 % en 2003.

En l'absence de relance économique, des dispositifs de soutien à l'emploi ont été mis en œuvre, mais s'avèrent impuissants face à la demande additionnelle annuelle de quelques 250000 à 300000 emplois.

Les défis à relever restent nombreux :

- Comment relancer la machine économique et l'emploi compte tenu de la baisse de la demande sociale, les difficultés des entreprises à reconquérir leurs parts de marché et les contraintes de financement de l'économie nationale qui brident l'investissement.

- Comment réinstaurer un climat de confiance et ressouder le tissu social fortement ébranlé par les politiques d'ajustement structurels.

Pour cela, il s'agit d'avoir une vision stratégique clairement définie de passage d'une économie rentière à une économie basée sur le travail et la récompense de l'effort.

Sur le plan économique, les enjeux qui paraissent essentielles à la poursuite et au renforcement de la croissance sont :

- La refonte du système financier pour l'adapter aux réseaux mondiaux;

- Le besoin de mise à niveau des infrastructures de base;

- Le poids du service de la dette qui limite les moyens d'actions de l'Etat;

- La rationalisation des dépenses publiques;

- La réforme de l'entreprise publique et le nécessaire développement du secteur privé;

- La relance de l'investissement tant national qu'international, sans oublier la mise en place d'un véritable marché de travail;

- Mettre fin à la léthargie du secteur agricole

- Mobiliser toute l'épargne nationale.

2 - La panne des réformes économiques

La récurrence des problèmes économiques et sociaux dont souffre le pays en dépit de gros moyens financiers dont il dispose montre à l'évidence que l'inaptitude de l'Algérie à relancer son économie est la conséquence d'une mauvaise gouvernance caractérisée par un manque flagrant de stratégie, de courage et de prévoyance.

Sans vision à long terme et sans stratégie de développement adossées à des principes politiques clairement affinés, les institutions, les administrations et les entreprises auxquelles échoit la mise en œuvre du développement économique et social sont évidemment réduites à fonctionner au jour le jour.

La réforme du secteur public qui a connu pas moins de quatre versions en contradiction les une par rapport aux autres avanceront le moins et dans certains cas perte d'autonomie de gestion des EPE, aucune action déterminante n'a ainsi été dégagée en vue de doter le pays des éléments structurants qui fondent l'économie de marché : marché boursier, marché de change, marché foncier, marché immobilier ...

Au regard des résultats plutôt mitigés pour ne pas dire insignifiants réalisés dans ces domaines durant la dernière décennie, on peut affirmer sans se tromper que les réformes économiques devant doter le pays de mécanismes essentiels de l'économie du marché sont en panne.

De nombreux projets susceptibles de redynamiser la réforme bancaire, la relance de la bourse d'Alger, la réforme de la douane,

l'accélération du processus de privatisation sont évoqués sans cesse par les pouvoirs publics, mais en l'absence de précisions et d'un calendrier sur les actions à mener, on ne peut qu'être sceptique.

Les réformes initiées jusque là, notamment la réforme des institutions financières et bancaires, administratives et douanière doivent être consolidées et accélérées pour être parachevées.

3 - La faiblesse du secteur bancaire.

Le système bancaire construit dans une optique de spécialisation sectorielle et de complémentarité n'a pu se déployer et jouer pleinement son rôle. Ce n'est pas par hasard si en 1998, sur 1200 milliards de DA en circulation, seule la moitié était bancarisée, l'autre moitié échappe aux circuits bancaires et pèse sur l'économie réelle, les prix, le niveau d'évasion fiscale et les grands agrégats de l'économie.(5)

La réforme du secteur bancaire et financier malgré les étapes franchies depuis la loi sur le crédit et la monnaie avril 1990, reste en déca des espérances.

Après plus d'une décennie de libéralisation, le marché bancaire local compte près d'une vingtaine d'établissements agréés, cependant le secteur étatique continue d'assurer le financement de l'économie nationale à hauteur de 90%.

Il est vrai que le secteur bancaire privé demeure en phase d'extension et de mise en place d'un réseau d'agences étoffé avant d'être à même de contribuer efficacement à l'essor de l'investissement et au financement de l'économie.

Or, il est d'autant vrai que les établissements financiers et banques privées se sont pour la plupart orientés vers des créneaux ne s'accommodant guère avec les impératifs de l'investissement et de la croissance économique.

Conséquence : le passage à la libéralisation induit par la fameuse loi sur la monnaie et le crédit, n'aura eu définitive, rien apporté en termes de financement du décollage économique et les analyses les moins optimistes ne prévoient guère de changement pour le court et le moyen termes. Au demeurant, les réticences et préoccupations entourant l'existence et le rôle du secteur bancaire privé sont d'autant plus avisés par les usages et pratiques douteuses et un environnement, pour ainsi dire malsain.

La banque El Khalifa, qui a défrayé la chronique tout au long de l'année 2003, au point d'apparaître comme le premier grand scandale de l'ajustement dans le secteur privé. Mettant en cause jusqu'au fonctionnement de la banque d'Algérie. La banque centrale d'Algérie qui avait conquis son autonomie dans le cadre de la loi sur la monnaie et le crédit avril 1990, est repassée sous la tutelle gouvernementale en 2002, et continue de subir les injonctions administratives et politiques. Ce n'est qu'en octobre 2002 qu'elle s'est engagée à contrôler le fonctionnement interne des établissements bancaires et financiers. Son action reste mitigé à ce jour, si ce n'est les décisions prises à l'encontre des deux banques El Khalifa et la BCIA quant au retrait de leur agrément.

La nouvelle approche de développement du pays impose au système bancaire et financier une nouvelle dynamique ou concurrence, obligation du résultat, libre circulation des biens, services et capitaux seront les principaux éléments du nouveau paysage bancaire.

Seulement, ce paysage met beaucoup de temps à se mettre en place au regard des enjeux qu'il recèle, et à l'énorme effort de modernisation à accomplir au sein même du secteur bancaire.

Aujourd'hui, la régulation économique fortement ébranlée par les effets de la politique d'ajustement ne favorise guère la relance économique.

Malgré la forte baisse des taux d'intérêts : 6.5% pour l'investissement et 8.5% pour les crédits d'exploitation. Ils n'ont pas suffi à donner une dynamique à l'investissement. Entre les intentions de projets enregistrés auprès de l'APSI et ceux mis en œuvre, le décalage est important.

Beaucoup d'avantages et exonérations fiscales ont été consentis dans le cadre de la promotion des investissements, seulement les résultats demeurent toujours faibles.

La faiblesse du dinar (due à sa forte dévaluation) a également découragé les investisseurs car pour la plupart, ils exigent des équipements importés payables en devises.

Le désinvestissement persiste donc depuis plus de deux décennies. Il a entraîné des conséquences négatives sur le dynamisme des marchés industriels avec à la clé une faible attractivité pour les activités productives.

La question de régulation (fiscalité, crédit, exonération, droits de douanes...) est posée et les réponses vont dans le sens d'une faible impulsion des investissements.

Malgré tous les progrès accomplis en matière de prestation de services, l'accès au financement de l'investissement reste une procédure très lente, dépassant souvent une année et ardue.

Les critères de solvabilité et de rentabilité, l'analyse et l'évaluation des risques, le respect des règles prudentielles se conjuguent pour rendre difficile sinon impossible l'accès au financement.

Pour beaucoup d'opérateurs, les procédures mises en œuvre pour instruire, traiter, élaborer, conseiller et finaliser un financement sont pénibles voire décourageantes.

La prudence des banques est perçue comme une absence totale de prise de risque et que les garanties demandées ne sont pas toujours en fonction des crédits demandés.

La complexité des procédures, leur lourdeur ouvre la voie à des comportements bureaucratiques contraires à la performance, à l'efficacité et peuvent par conséquent constituer un frein au financement de l'investissement.

4 - Le système foncier complexe :

Pour les opérateurs économiques, l'obtention d'un titre de propriété pour un terrain est quasiment impossible. La loi foncière, qui doit déterminer le caractère privé et cessible des terres notamment agricoles et industrielles est toujours en instance. La plupart des

terrains à vocation d'investissement sont d'origine publique. Mais ces terrains sont rares et pour y accéder, il faut suivre de nombreuses tracasseries administratives et se plonger dans un maquis de textes. L'absence d'un système d'indices de prix ajoute à la confusion, laisse place à des prix prohibitifs, à des cessions illicites et bloque toute velléité d'investissements de la part des opérateurs.

De plus, la rareté des terrains et la concurrence déloyale et sans merci entre les différents protagonistes de la société constituent un obstacle de taille qui vient encore compliquer la situation.

Pour preuve, la demande insatisfaite en terrains industriels reste élevée. 40 % des entreprises confirment avoir cherché des terrains sur des périodes allant jusqu'à 5 années (6). Plus de la moitié des terrains viabilisés sont inutilisés, soit parce qu'ils appartiennent à des entreprises publiques en faillite, soit à des particuliers qui les conservent pour faire monter les enchères.

Le marché foncier sous la tutelle des pouvoirs publics connaît aussi les mêmes problèmes, auxquels s'ajoute le manque de transparence dans l'affectation et les phénomènes de corruption. En outre, les parcs industriels et les zones d'activités ne sont pas suffisamment équipés pour répondre à l'attente des investisseurs potentiels, en plus ils sont mal gérés.

L'investissement demeurera une œuvre stérile tant que le foncier n'aura pas retrouvé sa dimension réelle. Pour qu'il reste délimité par des frontières dressées par des convoitises rentières, le foncier se verra raréfier pour mieux servir une certaine catégorie constituée de clans malsains de la spéculation quasi- institutionnalisée.

Ceci explique pourquoi l'investissement coûte si cher, et renseigne également sur la prédominance du commerce au détriment du secteur de la production. Un véritable défi attend les pouvoirs publics sur ce terrain. De 25 à 30 % des actifs résiduels des sociétés publiques dissoutes ou encore en activité, soit entre 5000 à 6000 hectares sont inexploités.

II : Tendances et perspectives des IDE en Algérie

L'environnement institutionnel et juridique lié à l'investissement en Algérie continue de susciter beaucoup d'interrogations sur la non efficience des dispositifs mis en place jusqu'à ce jour vu le nombre relativement bas des flux d'investissements, notamment ceux des IDE.

Les approches ont trait à la modernisation des pratiques administratives et institutionnelles, à l'accompagnement des investissements étrangers qui méconnaissent l'environnement économique et administratif; à la nécessité d'améliorer le statut et les attributions de l' ANDI, au système douanier et à la facilitation des procédures et au renforcement des procédures des accords bilatéraux sur l'investissement et à la non double imposition avec les partenaires étrangers.

Les lenteurs bureaucratiques et l'absence d'interlocuteurs valables constituent l'exemple sure des faiblesses qui caractérisent le climat de l'investissement en Algérie, marqué parfois par la non concrétisation sur le terrain des multiples engagements pris dans les textes.

Les mesures prévues par le nouveau dispositif législatif à la promotion et à l'encouragement de l'investissement tant national qu'étranger ont été assorties d'exonérations et d'allègements fiscaux liés au régime général, au régime dérogatoire, aux zones à développer, et aux projets présentant un intérêt particulier. De même que des garanties ont été données quant à la non discrimination entre promoteurs nationaux et étrangers, le règlement des différends soumis aux juridictions compétentes des conventions bilatérales ou multilatérales, la garantie de transfert du capital et des revenus générés par les investissements à partir d'apports en devises convertibles. Ainsi que la sauvegarde des droits acquis au regard de l'ancien dispositif APSI.

1 - La période 1990-2000 : un bilan mitigé pour les IDE

De 1990 à 2000, le pays n'aurait en fait capté que 0,2 % des flux de capitaux européens en moyenne par an, alors que les pays tels que l'Egypte, le Maroc et la Tunisie ont réussi à attirer respectivement 30, 14 et 12 %.

L'Algérie ne constitue pas pour les européens un zone d'investissement privilégiée. Elle n'aurait en définitive attiré durant cette décennie 28 millions de dollars en moyenne par an, alors que l'Egypte, le Maroc et la Tunisie en aurait capté respectivement 19, 14 et 12 fois plus(7). Ce bilan mitigé est confirmé par le ministère de la participation et de la promotion des investissements qui constate que seulement 500 millions de dollars ont été investis par les promoteurs étrangers au cours des sept dernières années.

Pour un pays qui effectue plus de 60 % de ses importations et 65 % de ses exportations avec l'union européenne, il apparaît en effet comme insensé, que ces derniers investissent trop peu en Algérie, malgré les dispositifs mis en place jusqu'à ce jour et les tentatives des pouvoirs publics à promouvoir l'investissement sous toutes ces formes.

Le volume des investissements, notamment étranger, demeure limité en dépit de l'effort de libéralisation engagé par le pays dans le cadre de la transition vers l'économie du marché.

Les flux d'IDE vers l'Algérie, s'ils ne sont pas négligeables restent en deçà du potentiel de l'Algérie et demeurent nettement insuffisants pour assurer une croissance économique plus soutenue ou du moins à contribuer à résorber le chômage.

Les flux annuels d'investissements directs étrangers ont atteint 1,2 milliards de dollars en 2001 contre 438 millions dollars en 2000, et le montant cumulé des IDE s'élevait à 4,6 milliards de 99 à 2001 selon la banque mondiale.

Par ailleurs, la CNUCED a classé l'Algérie au 111 rang dans son index de la " performance IDE" pour les années 98 – 2000, et au 96 rang mondial pour l'index du " potentiel d' IDE ", ce qui ne constitue en aucun cas un classement avantageux.

Une enquête a été effectuée auprès de 54 entreprises des pays de l'Europe France, Italie et Espagne. Il en ressort que le climat de l'investissement est jugé négatif par ces investisseurs. Ces derniers considèrent que malgré des atouts qui sont notamment les affinités

culturelles, le coût de la main d'œuvre et la politique vis-à-vis des investisseurs étrangers, des handicaps de taille persistent, il s'agit entre autres de l'incertitude et l'instabilité politique, la clarté et l'application des lois et réglementations, la corruption et la gouvernance.

En matière d'investissements directs des pays de l'UE, l'Algérie reste trop loin derrière les pays de la rive sud de la méditerranée avec à peine 0,15 % en 1996 contre 28 % pour l'Égypte, 12 % pour le Maroc, 7,13 % pour la Tunisie et surtout Israël et la Turquie 45 %.

Cette incapacité à capter les IDE réduit considérablement les chances du pays à évoluer à armes égales avec les économies revigorées par des capitaux étrangers. Le problème reste posé d'autant plus que tout le potentiel industriel algérien, constitué en grande partie dans les années 70, obsolète et totalement dépassé, constitue un risque important si des actions de modernisation et de renouvellement ne sont pas entreprises aussitôt, surtout à la faveur du partenariat.

L'Algérie doit absolument parvenir à capter les flux de capitaux en concrétisant les intentions d'association qui traînent depuis déjà des années. Il y aurait selon le bilan de l' APSI (8), plus de 20 milliards de dollars de déclarations d'investissements, et que le pays n'arrive pas toujours à concrétiser pour des raisons telles que le manque d'initiatives pour la prise de décision, la faiblesse du système bancaire, aussi que le retard dans la mise en place des conditions requises : terrains, routes, électricité téléphone etc....

Tous ces blocages ne peuvent être dissipés que dans le cadre d'une réelle volonté politique.

2 – La tendance à la hausse des IDE dès 2004.

Après avoir connu une stagnation durant la période 2001-2003, les IDE en Algérie ont connu une hausse significative en 2004. Ils ont atteint 5,857 milliards d'euros contre 2,519 milliards d'euros en 2003, soit une augmentation de 23.32 %.

L'Algérie a été ainsi le premier pays bénéficiaire en IDE dans la région MEDA suivi respectivement du Maroc et de la Turquie avec 4,032 et 2,944 milliards d'euros. Les autres pays de cette zone : Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Palestine, Syrie, et la Tunisie se sont vus partagés le reste des 19,099 milliards d'euros des IDE.

L'Algérie reçoit 190 euros par habitant contre 138 pour le Maroc, 389 pour la Jordanie et 36 euros pour l'Egypte. Les IDE couvrent 59 projets dans plusieurs domaines. Cette reprise est due essentiellement au secteur de l'énergie qui a connu une hausse nette, car sur les 23 projets pétroliers et gaziers enregistrés dans cette région, plus de la moitié est localisée en Algérie contre seulement 5 en 2003.(9)

D'autres secteurs ont également réussi à attirer de gros investisseurs

Parmi ces projets, il faut citer trente six hôtels de la chaîne IBIS (173 millions dollars), la réalisation d'un projet " EL Hamed " , d'un complexe touristique à Sidi Fredj (90 millions dollars), un projet SIDAR de construction de deux villages touristiques à Alger et à Boumerdes (398 millions dollars), une station de dessalement d'eau

de mer à Beni Saf (160 millions dollars) et à Skikda (110 millions dollars), un projet Neal de production hybride d'électricité (115 millions dollars) et la réalisation d'une centrale électrique de 1200 MW à Hadjrat Ennous (800 millions dollars). Le marché des médicaments, estimé, à titre de rappel, à plus de 700 millions d'euros par an , dont 80 % d'importations, bénéficie également de nombreux investissements, notamment à travers le gros projet du britannique GlaxoSmithKline qui espère devenir leader dans plusieurs spécialités. Il y a lieu de citer aussi la construction d'un laboratoire à Oran par la firme espagnole Asac Pharma et la création d'une filiale du groupe français Hartman.

La moitié des investissements est constituée de projets de production (créations, extensions ou délocalisations), un quart de projets de partenariat (joint venture ou acquisition) et enfin le quart restant pour des projets commerciaux.

L'origine des investissements est de plus en diversifié. La part de l'Europe en diminution reste majoritaire avec 55 % contre 19 % pour l'Amérique du Nord, les pays du Golfe 10 % et l'Asie avec seulement 6 %.

Ce regain d'intérêt à l'égard de la région notamment pour l'Algérie, le Maroc, la Turquie, l'Egypte et la Jordanie s'explique par de nombreuses raisons : une population jeune et avide d'apprendre et qui se rapproche des standards européens, des avantages de proximité, des projets parmi les plus rentables et surtout les efforts palpables menés par ces pays pour améliorer le climat de l'investissement.

Malgré ces résultats dans la région, il reste qu'en valeur absolue le MEDA reçoit en moyenne 80 euros d'IDE par habitant en 2004, contre 10 fois plus pour l'Europe des 15.

3 - Rôle des IDE dans le développement.

A l'instar des pays maghrébins, l'Algérie pourra-t-elle un jour voir son développement s'appuyer de manière significative sur les IDE. Pour l'instant les données statistiques révèlent plutôt que cet apport est faible quantitativement et peu efficace qualitativement.

Longtemps confiné dans le giron étatique, l'investissement privé, national et étranger, est maintenant sollicité et aidé, car seul moyen de substitution à la rente pétrolière appelée à disparaître sans que l'on se rende compte. Même si l'Algérie est un peu à la traîne par rapport aux autres pays arabes, elle met les bouchées doubles et multiplie les offres d'avantages fiscaux ou autres aux éventuels investisseurs qui viendraient s'installer sur son sol.

Si au début de l'ouverture, l' APSI, avec un seul bureau sis à Alger, n'a pu attirer et aider les investisseurs à s'installer, les choses ont beaucoup changé depuis 2001 avec la création de l' ANDI (agence nationale de développement de l'investissement). Cette nouvelle formule permet à tout investisseur de retrouver au même endroit le service des domaines, les banques, les assurances, les services de l'emploi, la douane, le service du registre de commerce et bien d'autres. Autrement dit, c'est toute l'administration qui vient vers les investisseurs et non le contraire. Côté de l'agence, on fait état durant le 1^{er} semestre 2004 de 54 investissements étrangers pour un montant

de 112,2 milliards de dinars dont 31 projets d'investissement direct étranger (IDE) pour 107,68 milliards de DA (1,4 milliard de dollars) et 23 projets de partenariat avec des entreprises locales pour un montant de 4,51 milliards DA (60 millions de dollars. Ces investissements proviendraient essentiellement du troisième opérateur téléphonique, El Watania, pour plus de 82 % du montant suivi par les égyptiens (15,70 milliards DA), les français (1,77 milliard DA) et enfin les libyens (1 milliard). Mais quelle que soit la lecture qu'on puisse faire de ces chiffres, il reste acquis que l'Algérie intéresse surtout par ces richesses énergétiques. La téléphonie a capté, certes, des IDE appréciables ces dernières années. Néanmoins, ces chiffres vont très probablement connaître un fléchissement graduel au rythme d'une saturation sectorielle. Les besoins en matière d'équipements (infrastructure de base, logement) et d'organisation (réforme économique, modernisation des finances ...) sont immenses, mais ne sont pas, paradoxalement, synonymes d'attrait d'IDE, ni de croissance tel qu'il est souvent le cas pour les économies structurées.

Pour les IDE, l'Algérie reste toujours vis-à-vis des étrangers, un pays à potentiel énergétique, notamment gazier avec des atouts touristiques. Si le premier attire un certain engouement, le second demeure léthargique et là tout est à faire pour attirer les IDE. Quant à la relance économique, un programme quinquennal de 55 milliards de dollars sur les cinq années à venir, peut n'être profitable que d'une manière conjoncturelle dès lors que les entités économiques restent peu aptes à la concrétisation des grands projets d'équipements prévus. Autrement, une manne qui peut, en aval, n'être profitable que pour les

opérateurs étrangers qui ne sont pas tenus, dans pareil cas, à un quelconque investissement étranger. Ceci nous amène à poser une question : comment utiliser au mieux cette manne pétrolière? Assainir le climat des affaires dans un pays où 70 % des entreprises indiquent payer des pots de vin, selon le rapport sur le développement dans le monde 2005 de la banque mondiale.

4 - Les perspectives futures des IDE.

A la faveur de la baisse du risque, de l'évolution positive des indicateurs macroéconomiques et de l'amélioration de la situation sécuritaire, le climat des affaires capte de plus en plus l'intérêt des opérateurs étrangers.

L'Algérie a lancé un plan de relance économique doté d'une enveloppe de plus de 60 milliards de dollars étalé sur une période de 5 ans.(2005-2009)

En outre, l'accord d'association avec l'union européenne entrera en vigueur dès septembre de l'année 2005, son impact sur les droits de douanes sera à coup sûr un véritable coup de fouet pour les échanges commerciaux dans un décor favorable à la confiance, des réserves de changes exceptionnelles avoisinant 68 milliards de dollars, et le montant de la dette extérieure qui a baissé à 6 milliards de dollars suite à son paiement anticipé. Affichant des résultats macroéconomiques positifs durant ces dernières années, garante de sa solvabilité extérieure, l'Algérie attire de plus en plus d'IDE.

Ce constat favorable au climat à l'investissement semble être corroboré que divers organismes étrangers pour les garanties aux

exportations ont revu à la baisse la notation du risque Algérie, le faisant passer de la catégorie 4 à la catégorie 3.

A la faveur de cette amélioration, l'Algérie semble devenue une destination privilégiée pour les opérateurs étrangers. Seulement, si ce climat est propice, il reste à savoir si à terme, le marché local pourra tirer profit de cette évolution pour réussir cette transformation devant rendre le pays attractif aux IDE.

Les questions liées à l'investissement continuent de susciter les interrogations les plus diverses en Algérie dans la mesure où le climat d'investissement ne semble pas offrir des conditions similaires à celles des pays de l'Asie de Sud -Est.

Un coup d'oeil d'abord sur les statistiques internationales, on ne peut être étonné par la faiblesse du flux vers l'Algérie ceci est d'autant plus étonnant quant on compare les avantages comparatifs que révèle l'économie Algérienne par rapport à nombre de ces pays, on s'aperçoit qu'elle est loin d'être en queue d'une peloton. Il en est aussi des infrastructures, du coût de la main d'oeuvre qualifiée, du potentiel industriel et du marché, et ressources naturelles ...etc.

L'Algérie est confrontée à une exigence : s'adapter à une ère nouvelle du développement national, reposant sur une globalisation des échanges et une raréfaction des moyens (humains, financier, etc...) imposant une plus grande efficacité, ces besoins et capitaux se heurtent à la fois à une raréfaction de l'offre (pénurie d'épargne au niveau mondiale) et à l'émergence de demandes alternatives (Europe de l'Est, Asie, financement des déficits publics occidentaux, etc...) et à un challenge de nature politique, mais dans la clé est sans doute

d'abord économique. Le pays est doté de moyens considérables qui lui ont permis malgré la crise actuelle de maintenir la tête hors de l'eau.

Ajouter à cela un deuxième aspect qu'est une meilleure stabilité politique, La politique de la concorde civile a contribué à amener la paix en Algérie et bon nombre d'investisseurs étrangers commencent à étudier sérieusement le marché algérien. Il faut l'avouer qu'un changement radical est en train de se produire grâce à une nouvelle impulsion politique réaliste et courageux. Le troisième est celui d'une reprise de la croissance (+ de 5 %), cette reprise est évidemment soumise à l'assouplissement de la contrainte extérieure, et à une hausse significative du prix du baril de pétrole (à titre indicatif, le prix du baril a dépassé le seuil de 74 dollars pour la période juillet 2006).

Seulement quelques remarques s'imposent :

1- La politique de stabilisation menée depuis 1994 a permis de rétablir, quoique de façon précaire, les équilibres macro financiers. Cette politique a bénéficié d'une conjoncture exceptionnelle marquée par la remontée du cours du baril de pétrole, une bonne pluviométrie, et depuis le début de l'année 1997, une notable appréciation du dollar américain (dans lequel sont libellées les exportations d'hydrocarbures) sur les marchés des changes. L'embellie actuelle de l'économie apparaît, dans ces conditions, constitue un phénomène non seulement très fragile mais également difficilement reproductible;

2- Durant la même période, si le secteur des hydrocarbures (ouvert depuis 1991 à la concurrence étrangère) a fait l'objet d'investissements massifs destinés à accroître ses capacités

d'exportations, le secteur industriel s'est, quant à lui, enfoncé dans une récession durable. Le recul de la production industrielle au cours de ces dernières années a déjà été rappelé. Les restructurations dont fait l'objet actuellement ce secteur se soldent par des licenciements massifs de travailleurs (dans la sidérurgie par exemple, les compressions de personnels ont touché, en ce début d'année 1998, le tiers de l'effectif, soit plus de 6000 personnes). Mais la restructuration de l'offre est peut-être trop tardive. Les mesures de libéralisation du commerce extérieur ainsi que la libération des prix ont été adoptées avant que la restructuration de l'offre n'ait été achevée voire même entreprise, c'est-à-dire avant même que les unités de production ne soient en mesure de soutenir la concurrence avec les firmes étrangères. L'ouverture prématurée du marché risque d'obérer toute politique de relance et de rendre inopérante une politique tardive de restructuration industrielle.

3- La privatisation des entreprises, qui représente une des modalités de la restructuration industrielle, est rendue d'autant plus difficile dans le cas algérien, qu'elle requière, en théorie, les conditions d'une économie de marché déjà développée, que la privatisation entend justement réaliser. En effet, les privatisations d'entreprises publiques supposent, pour être menées à bien, « l'existence d'une épargne intérieure significative, de marchés financiers avec une capitalisation suffisante, d'un système bancaire développé (pour le placement des actions) et d'une économie stabilisée) pour pouvoir évaluer les entreprises à privatiser et aussi parce que les perspectives de hausse de la valeur future des actions

sont meilleures en période de désinflation). De plus, les entreprises à privatiser doivent être rentables (10)». Il est fort probable que, en l'absence des conditions précédemment énumérées, toute politique de privatisation précipitée en serait, à l'instar de ce que l'on a pu observer dans la plupart des pays de l'Est, rien d'autre qu'une braderie généralisée des actifs de la nation, avec délit d'initié tout aussi généralisé. Cela n'empêche qu'une vision réaliste et pragmatique vers les IDE doit être renforcée.

L'Algérie vient d'adopter une nouvelle politique des investissements initiée en octobre 1993, le nouveau code des investissements accorde un certain nombre d'avantages et des facilités multiples dans les domaines fiscaux, de transfert des bénéficiaires, d'arbitrage, d'attribution des terrains d'indemnisation et d'accomplissement des formalités au niveau d'un guichet unique.

Les perspectives de l'économie algérienne conduisent à prévoir une croissance des investissements directs étrangers et ce pour, au moins, les raisons objectives suivantes:

- la stabilisation de l'économie suite à l'application du programme d'ajustement structurel,
- les potentialités énormes qu'offre le marché algérien,
- la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique régissant l'investissement direct étrangers.
- la position géostratégique de l'Algérie,
- les garanties spécifiques de l'état algérien aux investisseurs étrangers par la ratification de conventions bilatérales de protection

réci-proque des investissements et par l'adhésion aux organismes internationaux de garantie des investissements,

- l'existence de nombreux avantages fiscaux et douaniers en faveur des investisseurs étrangers.

- les facilités relatives au rapatriement des revenus,

- une parité de la monnaie nationale favorable aux investisseurs étrangers,

- la réforme en cours du système visant son adaptation à l'économie de marché,

- la disponibilité d'une main d'oeuvre à moindre coût,

- Des projets de privatisation dans le domaine des mines, de l'électricité, de l'eau, du tourisme, des télécommunications (11) sont en voie de finalisation

- le regain d'intérêt que manifestent ces derniers temps les investisseurs étrangers à l'égard de l'Algérie.

En somme, le « risque Algérie » qui constituait autrefois l'obstacle majeur à l'investissement étranger de manière générale tend à se dissiper graduellement comme en témoignent les récentes appréciations des organismes internationaux. Reste donc à consolider cet acquis par une politique attractive, dynamique et souple loin de toutes lenteurs administratives et autres factures de freinage des initiatives de bonne volonté.

Pour que certaines conditions soient réunies, il faut d'abord une simplification et une simplification du cadre législatif et réglementaire et des formalités administratives, et un effort intense pour informer les entreprises étrangères sur les opportunités d'investissements en

Algérie, et comme on vient de le voir, les avantages qu'offre l'économie Algérienne pour les investissements étrangers ne sont pas du tout négligeables.

Conclusion.

En dépit de l'augmentation significative en 2004, les investissements directs étrangers sont demeurés concentrés dans quelques secteurs spécifiques. D'ailleurs, ils ont semblé ne pas avoir un impact significatif sur l'économie nationale en termes de créations d'emplois.

Des obstacles de taille tant réglementaires qu'administratifs continuent toujours à freiner les flux des IDE en Algérie.

Pour attirer le plus d'investissement et en tirer profit, il faudrait approfondir la modernisation du cadre juridique, de mettre en place une stratégie d'investissement plus affirmée, de renforcer le rôle du secteur privé national et surtout améliorer la gestion des ressources humaines.

Les réformes amorcées dans le secteur bancaire depuis la loi de la monnaie et du crédit doivent être consolidées, ainsi que le développement du secteur des télécommunications.

Les règlements régissant le rapatriement des bénéfices et des dividendes, constituant l'obstacle principal des opérateurs étrangers devraient être revus pour plus de souplesse.

Il faudrait également souligner que si l'investissement est porteur de croissance, cette dernière n'est pas forcément porteuse de création d'emplois. L'investissement devrait trouver sa place naturelle

dans une économie qui développe toutes les opportunités possibles sans en négliger une seule. Il y a seulement que l'Algérie doit développer toutes ses opportunités et doit poursuivre ses réformes, même les plus anodines: le plus gros a été fait, mais ce n'est peut être pas l'essentiel du travail.

Notes

¹ -Mebtoul Abderahmane " L'Algérie face aux défis de la mondialisation " Tome 2, p.9, OPU, 2002.

² -Rapport sur les effets économiques du plan d'ajustement structurel; CNES 2001.

³ -Rapport de la conjoncture économique nationale 2002

⁴ - Colloque sénat - CFCE sur l'Algérie, octobre 2003

⁵ - Le financement de l'investissement, Yacine Ould Moussa, Séminaire régional sur l'investissement industriel.

⁶ -Liberté économique du 25 au 31 mai 2005 " les actifs résiduels des entreprises publiques".

⁷ - Etude réalisée selon le centre de recherche des études appliquées pour le développement CREAD.

⁸ -L'agence de promotion, de soutien et de suivi des investissements a été créée par l'article 8 du décret n° 93-12 du 15 / 10 1993 pour la promotion de l'investissement tant national qu'étranger.

⁹ - Rapport mondial " doing business in 2006 " banque mondiale et société financière internationale 2006.

¹⁰ - R. CHEVIGNY (1997), économies en transition et économies en développement, une comparaison dans revue Tiers Monde N° 152, PUF. Paris.

11- La BNP Paribas, groupe bancaire français a décroché l'offre financière pour la préparation de la mise en vente d'une ou de plusieurs licences de téléphone portable (GSM). Cette opération constitue l'aboutissement de la première étape du processus de privatisation du secteur des télécommunications (El-Watan Samedi 18 Novembre 2000).

Analyse des atouts et des faiblesses du potentiel d'investissement en Algérie

| Atouts | Faiblesses |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Abondance des ressources naturelles • Position géostratégique pour la mise en valeur de son potentiel d'investissement • Accord de partenariat avec l'union européenne pour la création d'une zone de libre échange pour 2015 • Future adhésion à l' OMC (2006-2007) • Rétablissement des équilibres macroéconomiques depuis 1995 • Volonté politique réformatrice clairement affichée • Marché potentiel de plus de 32 millions de consommateurs • Main d'oeuvre abondante, jeune et formée. • Réflexion autour d'une promulgation d'un nouveau code des investissements beaucoup plus incitatif • Solvabilité renforcée du pays grâce au paiement anticipé d'une partie de la dette extérieure autour de 8 milliards de dollars. • La téléphonie mobile est très développée avec l'entrée en lice du 3^{ème} opérateur El Watania. • Les grands chantiers en matière d'infrastructures connaissent une avancée indéniable surtout en matière de transport: Autoroute Est-Ouest, aéroport d'Alger, Métro d'Alger... | <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un secteur informel important • Faiblesse dans la mise en œuvre des réformes en gagée durant les années 80. • Difficultés d'accès au foncier • Lourdeur bureaucratique dans l'administration publique • Lenteur dans la réforme du secteur bancaire et financier • Retards dans la réforme de la justice • Marché caractérisé par une contrefaçon importante • Mutations difficiles dans le secteur des douanes malgré les nouvelles exigences internationales. • Lenteur dans les déréglémentations • Difficultés d'accès au financement des PME-PMI • Difficultés structurelles de l'économie |

Montant des IDE reçus en millions d'euros

| Pays | 2004 | 2005 |
|----------------|--------------|-------------|
| Algérie | - | 3090 |
| Tunisie | 536,5 | 1128 |
| Maroc | 1354 | 2472 |
| Egypte | 2300 | 3900 |

DE en Algérie par pays d'origine en millions d'euros (année 2005)

| Pays | Montant | % |
|------------------------|----------------|-----------|
| Koweït | 804 | 23 |
| Espagne | 606 | 17 |
| Egypte | 603 | 17 |
| USA | 455 | 13 |
| France | 259 | 7 |
| Arabie Saoudite | 214 | 6 |
| Chine | 147 | 4 |

Nombre de projets réalisés dans quelques pays de MEDA

| Pays | 2004 | 2005 |
|----------------|-------------|-------------|
| Algérie | 59 | 93 |
| Tunisie | 28 | 78 |
| Maroc | 98 | 117 |
| Egypte | 33 | 105 |

Références bibliographiques :

- 1- ABDI Nourredine « la méditerranéité à un méditerranéisme ». Colloque international sur « L'espace économique de la Méditerranée occidentale : Enjeux et perspectives ». Bejaia 25-26 Juin 2000. Vol 1.
- 2- ABDOUN Rabah « Un bilan du programme de stabilisation économique en Algérie (1994-1999) ». in les cahiers du CREAD N° 46/47 (1998). pp 27-42.
- 3- Annexe statistique du rapport du FMI sur l'Algérie, IMF Staff, country Report N°98/97.
- 4- (APSI) Agence de Promotion de Soutien et de Suivi des Investissements : Rapport annuel 1998. Alger.
- 5- Banque d'Algérie : circulaires N° 16/94 du 09 Avril 1994, N° 77/95 du 25 Décembre 1996.
- 6- Banque d'Algérie : Loi sur la monnaie et le crédit, Avril 1990, Alger
- 7- Banque mondiale : Rapport sur le développement dans le monde, 1993.
- 8- BEDRANI S, « Agriculture et alimentation en Algérie : faiblesses du passé et politiques actuelles »; CREAD, 1993, INA, Alger.
- 9- CHEVIGNY R. Economies en transition et économies en développement, une comparaison. dans revue Tiers Monde N° 152, 1997, PUF. Paris.
- 10- CNES (Conseil Nationale économique et Social) : Rapport sur la conjoncture économique - 1998, Alger.
- 11- DJENNANE Abdelmadjid « Ajustement structurel et secteur agricole ». Les Cahiers du CREAD N° 46/47 (4^{ème} trimestre et premier trimestre 1999), Alger.
- 12- El-Watan du Samedi 18 Novembre 2000.
- 13- GUECHI Djameledine, « Mondialisation, ajustement structurel et intégration régionale au Maghreb » au Colloque Fayçal YACHIR sur « La mondialisation, l'ajustement structurel et le développement à la lumière de l'oeuvre et de la pensée de Fayçal YACHIR, Université de Sétif, 15-16 Mai 1999, Vol 2.
- 14- - KHELIF Amor, « La réforme du secteur des hydrocarbures en Algérie », in Colloque Fayçal YACHIR sur « La mondialisation, l'ajustement structurel et le développement à la lumière de l'oeuvre et de la pensée de Fayçal YACHIR, Université de Sétif, 15-16 Mai 1999, Vol 2.
- 15- Journal officiel du 10/10/1993.

- 16- Journal officiel du 05/04/1995.
- 17- Journal officiel du 17/12/1991.
- 18- « Pétrole et Gaz arabe » N° 697 du 01/04/1998.
- 19- François Chesnais : La mondialisation du capital, Editions Syros, Paris 1998
- 20- Forum des chefs d'entreprises privées : Quel développement pour l'Algérie ? Colloque, Alger 2002.
- 21- Document ministère de la participation et de la coordination des réformes, 2002
- 22- Interview dans le quotidien la nouvelle république, octobre 2002
- 23- Algeria interface : journal électronique de documents et analyses sur l'actualité en Algérie
- 24- El Watan: Quotidien indépendant, février 2005
- 25- La tribune, quotidien indépendant, mai 2004
- 26- Adel Abderazek, crise économique et problématique des réformes, El Khetwa, 2003
- 27- El watan économique, juin 2005
- 28- Liberté économique, mai 2005
- 29- L'expression, quotidien indépendant, décembre 2004.
- 30- Sadi Nacereddine : La privatisation en Algérie, objectif, modalité et enjeux, OPU, 2005
- 31- Mebtoul Abderahmane : L'Algérie face aux défis de la mondialisation, tome 2, OPU, 2002.
- 32- Rapport sur les effets économiques du plan d'ajustement structurel , CNES 2001
- 33- Colloque Sénat – CFCE sur l'Algérie, octobre 2003
- 34- Yacine Ould Moussa : le financement de l'investissement, séminaire régional sur l'investissement industriel, Sétif 2000.
- 35- Examen de la politique de l'Algérie; nations unis; New York et Genève, 2004.
- 36- Etude sur les investissements étrangers dans le Moyen Orient et l'Afrique du nord, centre d'études méditerranéen, ANIMA 2006.